



PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFET DE LA SOMME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro Spécial06

19 janvier 2009

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS
N° 06 du 19 janvier 2009

SOMMAIRE

TRESORERIE GENERALE DE LA SOMME

Objet : Délégations de signatures de la Trésorerie d'Hallencourt-Airaines-----1

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Objet : Délégation de signature accordée à M. Jean-Michel HANON, Contrôleur du Travail de la 3ème Section, en cas de risque de danger grave et imminent, sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics.-----2

Objet : Délégation de signature accordée à Mme Asmaa DINI Contrôleur du Travail de la 3ème Section d'Inspection, en cas de risque de danger grave et imminent, sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics.----2

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Objet : subdélégation de signature-----2

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS
N° 06 du 19 janvier 2009

TRESORERIE GENERALE DE LA SOMME

Objet : Délégations de signatures de la Trésorerie d'Hallencourt-Airaines

Références : article 14 alinéa 3 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 paru au journal officiel le 30 décembre 1962, articles L.252 et L.262 du livre des Procédures Fiscales et articles 96 à 100 du décret n° 2005-1677 du 28 décembre 2005 pris en application de la loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises.

I – DELEGATION GENERALE à :

Mme Stéphanie GEST-FREVILLE, contrôleur, reçoit mandat :

- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires particulières qui s'y rattachent.

- de gérer et administrer, en mon nom, la Trésorerie d'HALLENCOURT-AIRAINES, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération, d'effectuer les déclarations de créances et d'agir en justice.

II – DELEGATIONS SPECIALES à :

CAISSE – COURRIER

. Mme FAGOT Catherine

. Mme LHEUREUX Nicole

. Mme POLLEUX Dominique

. Mme MALLOIGNE Brigitte

Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :

- de signer les demandes d'approvisionnement et de dégagement de numéraire auprès de la Poste

- de signer les quittances PIE

- de me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier)

B- COMPTABILITE

. Mme FAGOT Catherine

. Mme LHEUREUX Nicole

. Mme MALLOIGNE Brigitte

Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :

- de signer les documents comptables à transmettre à la Trésorerie Générale (P213 et leurs pièces jointes, états de développement des soldes...)

de signer le P11

C – RECOUVREMENT DE L'IMPOT . Mme LHEUREUX Nicole

Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :

- de signer des délais de paiement jusqu'au seuil de 2.000 € dette totale ou de 5 mois de délais

- de signer les demandes de renseignements

- de signer les remises/annulations de majorations

- de signer les actes de poursuites : commandements, saisies, ATD et leurs mainlevées

- de signer les propositions de plan de surendettement jusqu'au seuil de 2.000 €

- de signer les lettres chèques sur le Trésor

- de signer les attestations fiscales pour les particuliers (bordereaux de situation, extraits de rôles ...)

- de signer les certificats fiscaux pour les entreprises candidates à des marchés publics

- de signer les bordereaux d'envoi et accusés réception

Mme FAGOT Catherine

Mme MALLOIGNE Brigitte

Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :

- de signer des délais de paiement jusqu'au seuil de 2.000 € dette totale ou de 5 mois de délais

D – RECOUVREMENT DES PRODUITS DES COLLECTIVITES LOCALES

Mme FAGOT Catherine

Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :

- de signer des délais de paiement jusqu'au seuil de dette totale 1.000 € ou de 5 mois de délais

- de signer les demandes de renseignements
- de signer les actes de poursuites : commandements, saisies, OTD,....
- de signer les propositions de plan de surendettement jusqu'au seuil de 2.000 €
- de signer les bordereaux d'envoi et accusés réception

E – COLLECTIVITES LOCALES

Mme FAGOT Catherine

Mme POLLEUX Dominique

Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :

- de signer les ordres de paiement (TVA, EV, oppositions et retenues sur salaires...)
- de signer les rejets de mandats et de titres de recettes
- de signer les P503
- de signer les réponses aux élus relatives aux opérations de visa (rejets de mandats, insuffisance de pièces...)
- de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception (notamment ceux concernant les oppositions sur salaires des employés des collectivités locales)

Fait à Hallencourt le 3 janvier 2009

Le Trésorier

signé: Philippe WARMEL

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Objet : Délégation de signature accordée à M. Jean-Michel HANON, Contrôleur du Travail de la 3ème Section, en cas de risque de danger grave et imminent, sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics.

D E C I D E

Article 1er : Délégation est donnée à M. Jean-Michel HANON aux fins de prendre toutes mesures et notamment l'arrêt temporaire des travaux, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés qu'il aura constaté être exposé (s) à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement ou à un risque consécutif à l'absence de dispositif de protection lors d'opération de retrait ou de confinement d'amiante.

Article 2 : Cette délégation vaut pour tous les chantiers ouverts dans le secteur géographique de la section.

Amiens, le 26 novembre 2008

L'INSPECTEUR DU TRAVAIL, - 3ème Section -

signé: Nizar SAMLAL

Objet : Délégation de signature accordée à Mme Asmaa DINI Contrôleur du Travail de la 3ème Section d'Inspection, en cas de risque de danger grave et imminent, sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics.

D E C I D E

Article 1er : Délégation est donnée à Mme Asmaa DINI aux fins de prendre toutes mesures et notamment l'arrêt temporaire des travaux, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés qu'il aura constaté être exposé (s) à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement ou à un risque consécutif à l'absence de dispositif de protection lors d'opération de retrait ou de confinement d'amiante.

Article 2 : Cette délégation vaut pour tous les chantiers ouverts dans le secteur géographique de la section.

Amiens, le 26 novembre 2008

L'INSPECTEUR DU TRAVAIL - 3ème Section -

signé : Nizar SAMLAL

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Objet : subdélégation de signature

A R R E T E

ARTICLE 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ludovic WEBER, la délégation de signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2009 est exercée par Monsieur Nicolas MASSART, chef de la division Développement Industriel pour tous documents et correspondances se rapportant à l'organisation et à la gestion de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement et dans la limite des compétences, aux domaines de l'énergie et du développement industriel, dès lors qu'ils ne font pas grief juridiquement, puis, chacun dans le domaine respectif de sa compétence, par :

Monsieur Michel MONCHAL, Adjoint au Chef de la division développement industriel

Monsieur Stéphane CHOQUET, Secrétaire Général pour l'organisation, la gestion, les concours et le personnel.

ARTICLE 2 : l'arrêté de subdélégation en date du 28 juillet 2008 est abrogé.

ARTICLE 3 : Monsieur Ludovic WEBER est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux Préfets de l'Aisne et de l'Oise ainsi qu'au Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Picardie, Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 15 janvier 2009

Pour le Préfet, et par délégation

Le chef de la division Environnement Industriel assurant l'intérim de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie

signé : Ludovic WEBER

